RÈGLEMENT OFFICIEL

LA BOUCLE DES 3 JUMEAUX – ÉDITION 2027

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course et marche « La Boucle des 3 Jumeaux » est organisée par **Clément Desprez**, dans le cadre de l'événement sportif du club d'athlétisme de Langres, sous la responsabilité civile et juridique de **Séverine Broise** et **Pascal Monier**.

La manifestation se déroulera le **dimanche 25 avril 2027** à Saints-Geosmes (Haute-Marne – 52).

Le présent règlement définit les modalités d'organisation, de participation et de déroulement des épreuves. L'épreuve est organisée conformément aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) pour les courses hors stade et aux dispositions des marches loisirs.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES PROPOSÉES

Six épreuves sont proposées au total (quatre courses et deux marches) :

- **Marche / Randonnée 1 :** 4,6 km (allure libre, avec ou sans bâtons, sans classement)
- **Marche / Randonnée 2 :** 7,7 km (allure libre, avec ou sans bâtons, sans classement)
- **Course 1 :** 1 Mile (≈ 1,6 km)
- **Course 2 :** Course 5 000 m
- **Course 3 :** Course enfants – 400 m
- **Course 4 :** Course 10 000 m

Les départs et arrivées sont situés sur la place du village de Saints-Geosmes, à proximité immédiate de la mairie. Les parcours sont entièrement réalisés sur voies ouvertes à la circulation mais sécurisées par des signaleurs et dispositifs de protection adaptés. Les parcours sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des raisons de sécurité ou d'organisation.

ARTICLE 3 : PARCOURS ET CHRONOMÉTRAGE

Toutes les courses sont chronométrées à l'exception de la course enfants (400 m), qui est une épreuve de découverte et de participation. Les épreuves de marche (4,6 km et 7,7 km) sont des marches de loisir à allure libre (pratique des bâtons optionnelle) et ne font l'objet d'aucun chronométrage officiel ni de classement. Les parcours sont intégralement routiers.

Un dispositif de sécurité est mis en place sur l’ensemble du tracé :

- Signaleurs à chaque intersection ;
- Barriérage et/ou rubalise ;
- Véhicules ou coureurs balais pour fermer la marche et les courses.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION ET CERTIFICATS MÉDICAUX

Les catégories d’âge sont définies comme suit :

- **Marches (4,6 km et 7,7 km) :** Ouvertes à tous, sans limitation d'âge particulière (les mineurs devant être accompagnés).
- **1 Mile :** Benjamins, Minimes, Cadets
- **5 km :** Cadets et catégories supérieures
- **Course enfants (400 m) :** École d’athlétisme et poussins
- **10 km :** Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters (né(e)s en 2012 et avant)

La participation est ouverte à toute personne disposant des capacités physiques nécessaires. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale. Pour les courses chronométrées (1 Mile, 5 km, 10 km), les participants non licenciés à la FFA doivent obligatoirement présenter un Parcours Prévention Santé (PPS) valide. **Aucun justificatif médical ni PPS n'est requis pour la participation aux marches à allure libre.**

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne ouvrent officiellement le **13 juillet à 16h00** et se clôturent le **24 avril 2027 à 10h00**. Des inscriptions sur place seront possibles le jour de l’événement dans la limite des dossards et badges disponibles.

Les documents obligatoires selon l'épreuve sont :

- **Courses chronométrées (Licenciés FFA) :** Numéro de licence et club
- **Courses chronométrées (Non licenciés majeurs) :** PPS en cours de validité
- **Mineurs (Toutes épreuves) :** Autorisation parentale + questionnaire santé

ARTICLE 6 : DROITS D’ENGAGEMENT ET HORAIRES

ÉPREUVE / DISCIPLINE	DISTANCE	TARIF	DÉPART
Marche / Randonnée	4,6 km	4 €	09h00
Marche / Randonnée	7,7 km	4 €	09h15
Course 1 Mile	≈ 1,6 km	6 €	09h30
Course 5 km	5 000 m	8 €	10h00
Course enfants	400 m	3 €	10h45
Course 10 km	10 000 m	13 €	11h00

Chaque inscription (course et marche) comprend un cadeau de bienvenue remis au retrait du dossard/badge, dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS ET BADGES

Le retrait des dossards (courses) et des badges d'identification (marches) s’effectue sur le site de départ. Ils peuvent être retirés jusqu’à **30 minutes avant le départ** de chaque épreuve. Tout participant doit porter son identification de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont mis en place sur les parcours :

- **10 km et Marche 7,7 km :** Points de ravitaillement sur le parcours et à l’arrivée
- **5 km et Marche 4,6 km :** Point de ravitaillement à mi-parcours et à l’arrivée
- **1 Mile et 400 m :** Ravitaillement à l’arrivée uniquement

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

La sécurité est assurée par un dispositif comprenant la Protection Civile, des signaleurs et un encadrement de course. Un service de premiers secours est présent pendant toute la durée de l’événement.

Chaque participant (coureur ou marcheur) a l’obligation de porter assistance à toute personne en danger jusqu’à l’arrivée des secours.

ARTICLE 10 : ASSURANCES, RESPONSABILITÉS ET CONSIGNE

L’organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident lié à une condition médicale non déclarée ou de préparation insuffisante. Chaque participant marche ou court sous sa propre responsabilité.

Service de consigne (« Casiers ») : Afin de sécuriser les effets personnels des participants, un service de consigne gratuit est mis en place au niveau de la zone d'inscription. Lors du retrait du dossard ou du badge, un sac plastique muni d’un numéro d’identification unique correspondant au numéro d'inscription sera remis à chaque participant. Les sacs fermés devront être déposés à la consigne avant le départ. Ils seront restitués à l'arrivée exclusivement sur présentation du dossard ou du badge correspondant. L’organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur à l’intérieur des sacs.

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

- **Marches / Randonnées :** Événement de loisir – Pas de classement, pas de chrono, pas de podium.
- **Course enfants :** Médaille de participation remise à tous les participants à l'arrivée.
- **1 Mile et 5 km :** Podium scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes).
- **10 km :** Podium scratch (5 premiers hommes et 5 premières femmes).

ARTICLE 12 : ANNULATION

En cas de force majeure, d’intempéries ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur entraînant l’annulation totale ou partielle de la manifestation, **aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué**. Les fonds engagés seront conservés pour couvrir les frais logistiques et d’organisation déjà avancés.

ARTICLE 13 : DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Toute participation implique l’autorisation expresse de l’utilisation de l’image des participants sur tout support de communication lié à l’événement.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L’inscription à l’une des épreuves (course ou marche) de La Boucle des 3 Jumeaux implique l’acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Fait pour l’édition 2027

Saints-Geosmes

L'Organisateur : Clément Desprez

Sous la responsabilité de :

Club d’athlétisme de Langres

Séverine Broise & Pascal Monier